

var Nombre de kinésithérapeutes ([Atlas](#))

Description	<p>Nombre de kinésithérapeutes actifs dans la zone sélectionnée. Un kinésithérapeute est identifié sur la base de son code de profession (50) et de son numéro de qualification (501, 502, 503, 504, 507, 511, 512, 513, 516, 517, 518, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 721, 722).</p> <p>Un kinésithérapeute est considéré comme actif si le montant de ses revenus issus des prestations facturées s'élève à au moins 5 % du revenu médian annuel par ETP du groupe de profession concerné.</p> <p><i>Codification</i> Nombre</p> <p><i>Remarques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le revenu médian par équivalent temps plein (ETP) du groupe de profession concerné est calculé par l'INAMI. Un revenu se situant entre 5 % et 10 % de cette médiane par ETP correspond plus ou moins à la facturation d'une demi-journée à une journée par semaine. • En raison de l'application d'un montant minimum, il est possible que des prestataires qui ne facturent pas toujours, voire ne facturent jamais sous leur propre numéro INAMI soient manquants. C'est notamment le cas pour les médecins généralistes actifs en maison médicale. • Les chiffres par unité géographique sont basés sur l'adresse liée au numéro INAMI du prestataire de soins. <p><i>Fréquence et timing de la mise à jour</i> : les statistiques de l'année civile 1 sont ajoutées chaque année durant le Q4.</p> <p><i>Le plus petit niveau géographique disponible</i> : Arrondissement</p>
Disponible	2018
Référence recommandée	IMA_AIM (26/09/2025), stat_020_026, Atlas IMA_AIM (accessed on 16/06/2026)
Dernière mise à jour des métadonnées	26/09/2025

Code	stat_020_026_At
Variable(s) source(s)	<ul style="list-style-type: none"> • SS00065A-Numéro d'identification prestataire de soins • SS00065B-Qualification prestataire de soins • SS00060-Montant AMI • SS00160-Ticket modérateur
Mots clés	Prestataires de soins de santé